

Tout Personnel	Mars 2024 – n° 331
Conseil d'administration de l'Office national des forêts du 12 mars 2024	

La séance est présidée par Jean-Yves Caullet, président du Conseil d'administration (CA).

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de séance du 7 décembre 2023

Adopté à l'unanimité.

Point 2 – Présentation du bilan de l'exercice 2023.

Rapport de gestion de l'exercice 2023

Le directeur financier et l'agente comptable principale notent le renforcement et la diversification des financements de l'État : les financements pluriannuels comme Plan de Relance, France 2030, pépinières... qui se traduisent en subventions d'exploitation et d'investissement. Les hausses de la contribution de l'État au titre des missions d'intérêt général MIG (+ 11,2 millions d'€ (M€)) et du versement compensateur (+ 7,5M€) sont significatives.

Nota : un arrêt de la Cour de cassation de septembre 2023 acte que les salariés de droit privé en arrêt maladie acquièrent des congés pendant leur arrêt. Dans l'attente d'une transcription dans les textes réglementaires, l'ONF comptabilise dans les comptes 2023 une provision pour les congés payés, sans certitude pour le moment car le Droit est en cours d'écriture.

Comptes annuels 2023

Bonne nouvelle : l'ONF va payer l'impôt sur les sociétés pour la 2^e fois depuis 1996. Signe d'une amélioration de ses comptes.

Facteurs marquants :

- le niveau soutenu des cours du bois, notamment de chêne, stabilisant le chiffre d'affaires bois en dépit d'une réduction des volumes vendus par rapport à 2022 (- 500 000 m³),
- l'État renforce ses financements durables et confirme son engagement pour le renouvellement de la forêt,
- une inflation élevée qui renchérit les coûts et la masse salariale.

Résultats : le résultat net après impôt est stable par rapport à 2022, pour + 51M€ avec :

- une hausse du chiffre d'affaires de +40M€ dont + 14,6 M€ pour la garderie des forêts (+ 7,1 frais de garderie et + 7,5 versement compensateur) et +11,2M€ de rémunération des MIG,
- réduction de 52,5M€ de la dette, ramenant l'endettement de l'Établissement à 271,3M€ pour un chiffre d'affaires annuel de 767 M€ en 2023.

Recettes bois domaniaux : les recettes bois s'établissent à 315,4M€, avec une plus forte proportion de bois façonnés mis en vente : 62 % en 2023 contre 58 % en 2022. La bonne tenue du chiffre d'affaires bois repose sur des effets contraires entre l'effet prix (hausse) et l'effet volume (baisse), avec des prix qui compensent strictement l'effet volume. En termes de chiffre d'affaires bois 2022 et 2023 sont les deux meilleurs exercices depuis 2000.

Financements des MIG par l'État : en augmentation par l'extension de la MIG DFCI à hauteur de +9,7M€ et la MIG Bio à hauteur de 2,5M€.

Les dépenses :

Les charges externes sont en croissance de manière soutenue, +5 %, en lien avec l'inflation.

Les charges de personnels sont en hausse de +11,3M€ : revalorisations annuelles, attribution de la prime de partage de valeur à l'ensemble des personnels...

Après la présentation de l'avis des commissaires aux comptes et de la commission d'audit, a lieu le débat.

Le débat

Le SNUPFEN tient à souligner que les hausses de rémunération sont très inférieures à l'inflation, ce qui conduit à une dégradation du niveau de vie des personnels dans un Établissement qui compte majoritairement des bas salaires. Il demande à ce qu'à l'avenir soit effectué un rééquilibrage entre la baisse de la dette et les hausses de rémunération, au profit des personnels qui font la forêt de demain.

Le SNUPFEN salue une présentation des comptes lucide, mettant en lumière des réalités contrastées au-delà des seuls chiffres. Il en salue également l'honnêteté par rapport au modèle économique de l'ONF, notamment sur les recettes de bois fragiles et incertaines en termes de volumes.

Au-delà des recettes bois qui se maintiennent à un niveau élevé, les sujets des baisses de capital producteur (crises sanitaires) et de l'accroissement des peuplements (dérèglement climatique) sont traités. De même que les situations de blocage de régénération de peuplements du fait du déséquilibre forêt/gibier.

Le 1^{er} pilier du financement de l'ONF est constitué des recettes de bois liées à une récolte constatée en baisse de manière structurelle. Le SNUPFEN appelle l'État à maintenir et renforcer ses financements pérennes des missions réalisées par l'ONF, c'est un sujet de modèle économique.

Devant les préoccupations partagées par les organisations syndicales et les représentants des communes forestières, Valérie Métrich-Hecquet, directrice générale, propose qu'au CA de juin, soit présentée une analyse de l'évolution des volumes récoltés depuis 2017 pour identifier les divers facteurs de baisse de ces volumes. Et au-delà de ce bilan, dresser des perspectives d'avenir.

Elle reconnaît que si le désendettement est important, le partage de valeur entre rémunérations des personnels et désendettement est à étudier. Elle propose donc que dans les instances soient précisés les chiffres et les effets sur la rémunération des personnels de l'ONF.

Vote sur les comptes annuels 2023 : 4 abstentions dont 2 SNUPFEN. Le reste pour.

Vote sur l'affectation du résultat 2023 : 4 contre. Le reste pour dont le SNUPFEN.

L'affectation en report à nouveau dans les comptes de l'ONF du résultat net de l'exercice 2023 soit 51 M€ permet à l'Établissement de conserver cette somme pour les années à venir.

Point 3 – Bilan des ventes de bois et perspectives 2024

Volumes :

En forêt domaniale, baisse sensible du niveau du volume vendu : de 4,82 Mm³ en 2022 à 4,36 Mm³ en 2023 soit environ 500 000 m³ de moins.

C'est une tendance lourde constatée depuis 2014 : 6,2 Mm³ en 2014, 5,7 en 2015, 5,6 de 2016 à 2018, 5,5 en 2019, 5,1 en 2020, 5,5 en 2021, 4,8 en 2022 et 4,4 en 2023.

En forêts des collectivités, baisse sensible du niveau du volume vendu : de 6,7 Mm³ en 2022 à 5,8 Mm³ en 2023 (-13,1%). En 2022 et 2023 affouage délivré stable à 1Mm³.

En 2023, cette baisse des volumes vendus concerne en forêts publiques l'ensemble des essences, la totalité des produits et toutes les régions françaises, avec une baisse particulièrement marquée dans les directions territoriales Centre-Ouest-Aquitaine (-100 000 m³), Grand-Est (-150 000 m³) et Seine-Nord (-180 000 m³).

Recettes :

En forêt domaniale, les recettes de ventes de bois s'établissent ainsi à 315,4 M€ en 2023, en quasi-stabilité (-0,7 M€ / -0,2 %) par rapport à 2022 (316,1 M€) malgré une conjoncture économique défavorable et un volume vendu en baisse. A cela plusieurs explications :

- les niveaux de prix élevés (chêne, hêtre, bois d'industrie feuillus et bois énergie) négociés pour les contrats d'approvisionnement fin 2022 ont participé du dynamisme des produits bois sur l'exercice 2023,
- le taux élevé de contractualisation, qui lisse les variations rapides de conjoncture,
- la forte demande de chêne de la filière tonnellerie.

En forêts des collectivités, les recettes brutes des ventes s'établissent à 310,51 M€ soit une baisse de 11,9 % (-41,78 M€) par rapport à 2022. En lien avec la baisse de volume vendu : - 13,1 %.

Perspectives 2024 par essences :

Chêne : maintien de la demande sur les qualités merrain mais aussi sciage grâce notamment au maintien de la demande bois sous rail (traverse) de la SNCF.

Hêtre : perspectives peu encourageantes sur les débouchés du grand export (Afrique du Nord – Asie), principaux marchés en volume.

Résineux : année de transition en attente du redémarrage du marché de la construction en France mais surtout aux USA. Risque d'encombrement du marché selon volume de bois dépérissant récolté.

Bois d'industrie : marché du panneau, marché de la construction même combat donc en attente de redémarrage. La concurrence du bois énergie menace de disparition à moyen terme des usines au seuil de rentabilité.

Bois énergie : la météo clémente de l'hiver 2023-2024 gonfle les stocks des producteurs mais l'optimisme reste cependant de mise (projets industriels et augmentation capacité transformation bois bûche).

Point 4 – Attribution du marché « développement des contrats d'approvisionnement » (DEVCAP)

Le directeur commercial bois et services (DCBS) présente un marché d'acquisition d'un outil informatique permettant de suivre l'ensemble de la chaîne de bois façonné, en FD et FC, dans un contexte d'augmentation de la contractualisation. La solution actuelle PRODBOIS apparaît incomplète pour suivre les stocks et effectuer des bilans au niveau chantier. Cet outil permettra de renforcer le suivi pour les collectivités et les clients acheteurs. Cela interfacera mieux le processus bois avec les charges.

Il n'existe pas de produit disponible directement intégrable, l'ONF est passé par un dialogue compétitif auprès d'opérateurs.

Le bilan financier de l'opération dans sa globalité montre que la conception et l'intégration de l'outil sont chiffrées pour un montant total de 7,2M€. Ensuite, il faut y ajouter les licences pour une période de 5 ans à un coût annuel de 995k€ et enfin des tranches optionnelles pour 3M€. **Pour un total général de 15 133 651€, avec une tranche ferme de 12 122 923€.**

Le SNUPFEN s'étonne fortement du montant de ce marché : 15M€ c'est l'équivalent de 300 000 m³ de bois à 50€ /m³ !!! Il déplore qu'aucune alternative ni balance des inconvénients/avantages ne soient

présentées. L'outil PRODBOIS ne pouvait-il pas être amélioré ou complété ? Les éléments d'analyse pour prendre une décision de cette ampleur font défaut. Le Conseil d'administration est quasiment mis devant le fait accompli du choix d'un outil dont le coût peut faire douter de la pertinence.

En réponse aux questions, le DCBS indique qu'on ne supprimera pas tout PRODBOIS. DEVCAV servira au bois façonné en contrats. Aujourd'hui PRODBOIS ne permet pas de suivre les chantiers et les stocks (!!!). Enrichir PRODBOIS avec un outil de suivi de chantier était une solution mais il n'avait pas été conçu pour ça et l'outil a vieilli.

Direction économique (sic) et financière (DEF) : il y a 8M€ classiques pour ce type d'outil. Ce sont la maintenance applicative et les licences qui sont onéreuses. Cette solution n'existe pas sur étagère, c'est totalement conçu pour l'ONF.

Vote : 7 abstentions (organisations syndicales).

Point 5 – Questions diverses : Corse

Le SNUPFEN demande un point sur la demande faite par la collectivité de Corse le 20 décembre 2023 dans le cadre du processus d'un transfert de compétences à la collectivité :

« Demande dans le cadre du processus d'autonomie en cours, que la compétence forêt-bois soit intégralement transférée à la collectivité de Corse après réalisation d'une étude relative à ce transfert tant au niveau budgétaire qu'en termes de ressources humaines (personnels de la DRAAF et de l'ONF) ».

En 2022 les ouvriers forestiers ont été transférés. Le SNUPFEN demande un point sur l'état de la réflexion du Gouvernement sur ces demandes de transferts de personnels et de compétences, en soulevant la question de l'unicité de mise en œuvre du régime forestier. **Il demande que la conduite du Gouvernement soit exemplaire à l'égard des personnels** qui feront le choix de rester personnels de l'État ou de la Collectivité. Il souhaite connaître le plus rapidement possible l'état de la réflexion des ministères de tutelle sur ce dossier.

La représentante du ministère de l'Agriculture répond que le ministère a entendu le souhait de la collectivité corse, entend les préoccupations des personnels de l'ONF, mais aucune décision à ce stade. Ce sujet ne peut être traité indépendamment du dossier institutionnel corse dans son ensemble. Sur ce sujet le Ministère n'a pas la main.

NB : dans la nuit du 11 au 12 mars 2024, le Gouvernement et des élus corses sont tombés d'accord sur un projet « d'écriture constitutionnelle » prévoyant « la reconnaissance d'un statut d'autonomie » de l'île.

Prochaine réunion du Conseil d'administration de l'ONF le 20 juin 2024.

**Vos représentants au CA,
Véronique Vinot et Philippe Canal**